

Le forfait pour une cérémonie funéraire est de 600€ pour cet accompagnement.

Pour uniquement jouer de la musique le tarif est suivant la demande de 200€ à 300€.

+ un forfait de 25€ de frais par déplacement

Vous avez la possibilité de me déclarer au Cesu (chèque emploi service universel) et ainsi de bénéficier d'une déduction ou d'un crédit d'impôt.

Certaines personnes organisent un pot commun avec leurs proches pour financer la cérémonie.

